



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **23 mai 2011**

Délibération n° 2011-2229

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Vernaison

objet : Création d'une voie nouvelle d'accès au complexe sportif des bords du Rhône - Individualisation d'autorisation de programme

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 13 mai 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 25 mai 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, MM. Balme, Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benekadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Mme Laval, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Morales, Muet, Ollivier, Mmes Palleja, Pesson, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, MM. Roche, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à M. Desseigne), Mme Vullien (pouvoir à M. Abadie), MM. Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Passi (pouvoir à M. Réale), Mme Bargoin (pouvoir à M. Barthélémy), MM. Chabert (pouvoir à M. Lelièvre), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Léonard (pouvoir à Mme Cardona), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Nissanian (pouvoir à Mme Tifra), Pillon (pouvoir à M. Fleury), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à Mme Revel), MM. Rousseau (pouvoir à M. Suchet), Schuk (pouvoir à M. Grivel), Vincent (pouvoir à M. Da Passano).

Absents non excusés : Mme Bab-Hamed, MM. Giordano, Le Bouhart, Mme Perrin-Gilbert, M. Turcas.

Séance publique du 23 mai 2011**Délibération n° 2011-2229**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Vernaison

objet : **Création d'une voie nouvelle d'accès au complexe sportif des bords du Rhône - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 4 mai 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération du conseil de Communauté du 15 décembre 2008, la création d'une voie nouvelle d'accès au complexe sportif de Vernaison a été inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI).

La ville de Vernaison dispose d'un pôle sportif situé sur les berges du Rhône. L'accès à ce pôle intervient par une voie étroite au gabarit limité venant du centre-ville et par une voie d'accès aux berges depuis la rue du Pont, route départementale très circulée et souvent encombrée.

L'accès depuis la rue du Pont est rendu très difficile, voire dangereux par :

- l'importance du trafic sur cette voie,
- la présence d'un ouvrage pont haubané limitant les possibilités d'aménagement,
- la proximité du Rhône et de la voie ferrée de Réseau ferré de France.

Ainsi, les accès et sorties depuis les espaces de stationnement proches des équipements sportifs et de la gare se font essentiellement par la voie connectée à la rue du Pont avec comme difficultés majeures la traversée de la route départementale pour se diriger vers le centre-ville de Vernaison et la traversée de la route départementale pour accéder aux quais en provenance du giratoire de l'autoroute A7.

Pour la création de ce nouvel accès, la ville de Vernaison a, d'ores et déjà, fait l'acquisition d'une parcelle frappée d'alignement et la rétrocession à la Communauté urbaine de Lyon est en cours de négociation. Une maison construite sur cette parcelle devra être démolie.

Le reste du tènement appartient à la Compagnie nationale du Rhône et un avenant à la convention du 5 juillet 2005 de superposition de gestion de dépendances immobilières doit permettre d'intégrer le nouvel ouvrage.

Un aménagement sera nécessaire au carrefour de la voie départementale RD 306 rue du Pont et une convention de maîtrise d'ouvrage unique sera passée avec le Conseil général pour autoriser la Communauté urbaine à intervenir sur le domaine routier départemental.

Le projet de réalisation d'une voie à double-sens, créée en vis-à-vis du quai du bassin existant, a plusieurs objectifs :

- permettre un accès sécurisé pour les véhicules en limitant les conflits de circulation : les traversées de la rue du Pont seront interdites physiquement,

- aménager des cheminements pour piétons et un trottoir aux normes Personnes à mobilité réduite (PMR) pour permettre l'accès au parking,
- autoriser l'accès aux différents parkings à des poids lourds et à des transports en commun,
- améliorer l'accessibilité et la lisibilité du site en renforçant le jalonnement aux abords des voies d'accès au complexe sportif,
- gérer les eaux pluviales suite à l'imperméabilisation liée à l'implantation de l'équipement,
- compenser les remblais créés en zone inondable pour l'écoulement des eaux dans le champ d'épandage des crues.

Ces travaux seront coordonnés avec les travaux d'équipement d'éclairage public sous maîtrise d'ouvrage de la commune de Vernaison.

Les acquisitions foncières, démolitions et travaux s'y rattachant sont évalués à 102 000 € TTC.

Les travaux de voirie, y compris les compensations de remblais, sont estimés à 505 000 € TTC et seront réalisés sur les marchés à bons de commande gérés par la direction de la voirie.

Les travaux de modification du réseau d'eaux pluviales sont estimés à 16 772,41 € HT et seront réalisés sur les marchés à bons de commande gérés par la direction de l'eau (réseau unitaire avec le réseau des eaux usées) ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve :

- a) - la création d'une voie nouvelle d'accès au complexe sportif des bords du Rhône à Vernaison,
- b) - la convention de maîtrise d'ouvrage unique autorisant la Communauté urbaine à effectuer des travaux sur la voirie départementale à passer avec le Conseil général du Rhône,
- c) - l'avenant à la convention de superposition de gestion de dépendances immobilières à passer avec la Compagnie nationale du Rhône.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention et ledit avenant.

3° - **Décide** l'individualisation de l'autorisation de programme globale C 1 - Développer la mobilité pour tous en respectant l'environnement, sur l'opération n° 2431 pour un montant total de 607 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal sur l'exercice 2011 et 16 722,41 € HT à la charge du budget annexe de l'assainissement sur l'exercice 2011.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 25 mai 2011.